



Rapport d'activités 2025

Conseil suisse de présentation
des comptes publics

www.srs-cspcp.ch

Fachsekretariat – Secrétariat – Segretariato

ZHAW School of Management and Law, département Secteur public, Gertrudstrasse 8, case postale, 8401 Winterthur

T : +41 58 934 49 94 info@srs-cspcp.ch

www.srs-cspcp.ch

Contenu

1. Mission du SRS-CSPCP	1
2. Développements du MCH2	1
2.1 Développements élaborés en 2025	1
Interprétation des recommandations	1
Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)	1
Plan comptable et classification fonctionnelle	1
2.2 Développements attendus en 2026	2
Révision de la recommandation 08 traitant des préfinancements et des financements spéciaux.....	2
Révision de la Recommandation 14 relative au tableau des flux de trésorerie.....	2
Révision de la Recommandation 18 relative aux indicateurs financiers	2
Recommandations MCH2 : examiner les adaptations nécessaires aux IPSAS.....	3
FAQ sur la comptabilisation des actifs à usage mixte.....	3
FAQ sur le traitement des impôts fédéraux directs et de l'impôt minimal de l'OCDE dans le plan comptable MCH2	3
Plan comptable et classification fonctionnelle	3
3. Application du MCH2 dans les cantons et les communes	3
4. Consultations	4
4.1 IPSAS.....	4
5. Développements dans d'autres secteurs	4
5.1 IPSAS.....	4
5.2 Swiss GAAP RPC	5
5.3 Statistique financière.....	5
6. Composition et activités du SRS-CSPCP.....	6
6.1 Assemblée des délégué·e·s.....	7
1 ^{ère} séance du 24 février 2025	8
2 ^{ème} séance du 4 juin 2025.....	8
3 ^{ème} séance du 15 septembre 2025	8
6.2 Groupes de travail.....	9
Groupe de travail « IPSAS »	9
Groupe de travail « Plan comptable ».....	9
Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les financements spéciaux et l'harmonisation des recommandations MCH2 avec les normes IPSAS	10
6.3 Direction et secrétariat	10
6.4 Délégué·e·s.....	12
6.5 Comptes 2025	12
6.6 Perspectives 2026	12

Annexes

- Liste des délégué·e·s au 31 décembre 2025
- Interprétations des recommandations
 - Adaptation de l'interprétation de la Recommandation 03 – Charges de biens et services, indemnités et subventions (décembre 2025)
- Réponses aux questions fréquemment posées (FAQ) :
 - Comptabilisation des biens culturels (juin 2025)
- Prises de position adressées au Comité IPSAS :
 - SRS ED 1, Informations à fournir relatives au climat
 - ED 92 Ressources naturelles corporelles
 - ED 93 Définition de la notion de matérialité (modifications apportées aux normes IPSAS 1, IPSAS 3 et au cadre conceptuel)
- Comptes annuels 2025
- Rapport de révision des comptes annuels 2025
- Plan comptable MCH2 version 18 du 11 décembre 2025

1. Mission du SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) encourage une présentation des comptes uniforme, comparable et transparente des collectivités publiques suisses. Il observe en particulier les tendances qui se dégagent de la mise en œuvre des recommandations du modèle de comptes harmonisés de deuxième génération-MCH2 pour les cantons et les communes, ainsi que la présentation des comptes de la Confédération. Par ailleurs, il élabore des compléments à ces recommandations et traite les questions pratiques soulevées dans le cadre de la présentation des comptes publics.

Le SRS-CSPCP a été créé en 2008 par la volonté du Département fédéral des finances et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Sa forme juridique est celle d'une société simple.

2. Développements du MCH2

2.1 Développements élaborés en 2025

Interprétation des recommandations

Adaptation de l'interprétation du complément à la Recommandation 03 – Charges de biens et services, dédommagements et subventions

L'année dernière, le SRS-CSPCP a adopté un complément clarifiant la distinction à opérer entre les dédommagements, les subventions et les charges d'exploitation. Ce complément à la Recommandation 03 précise en outre les modalités de comptabilisation découlant de cette distinction.

Dans l'exemple 9 « Programme de vaccination contre le HPV » concernant la refacturation des coûts de vaccination aux caisses-maladie (encaissement), les modalités de comptabilisation ont dès lors été revues.

Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)

Une rubrique « Foire aux questions FAQ » est disponible sur la page d'accueil du SRS-CSPCP. On y trouve des réponses à des questions fréquemment posées (*Frequently Asked Questions*), mais revêtant un caractère trop spécifique ou technique pour en faire un complément aux recommandations du manuel.

FAQ sur la comptabilisation des biens culturels

Le SRS-CSPCP a élaboré une **FAQ sur la comptabilisation des biens culturels**, disponible sur son site internet. Ce projet est resté en suspens l'année dernière, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la norme IPSAS 45 Immobilisations corporelles fournissant la base technique nécessaire.

Plan comptable et classification fonctionnelle

En 2025, le groupe de travail « Plan comptable » a traité et répondu à diverses demandes concernant le plan comptable. Les modifications ont été adoptées fin 2025 par l'Assemblée des délégué·e·s du SRS-CSPCP. Les versions actuelles du plan comptable et de la classification fonctionnelle sont disponibles sur le site internet du SRS-CSPCP (en allemand et en français). Elles sont également jointes en annexe au présent rapport.

2.2 Développements attendus en 2026

Le SRS-CSPCP est régulièrement interpellé sur différents aspects liés à la présentation des comptes. Les éléments suivants figurent actuellement dans son programme de travail.

Révision de la recommandation 08 traitant des préfinancements et des financements spéciaux

La Recommandation 08 traite des préfinancements et des financements spéciaux. Le SRS-CSPCP constate qu'il existe des mécanismes similaires aux préfinancements et aux financements spéciaux. Il s'agit en particulier des fonds, des legs ou des fondations. Actuellement, le manuel MCH2 ne fournit que des règles partielles à ce sujet. Dans la pratique, cela conduit à une comptabilisation hétérogène des éléments concernés par les différentes collectivités publiques.

Il est donc nécessaire de clarifier, tant ces notions que les circonstances dans lesquelles utiliser ces mécanismes, ainsi que de préciser les modalités de comptabilisation qui en découlent. Ces dernières sont en effet différentes selon que ces éléments doivent être présentés au bilan dans les fonds propres (groupe de compte 29) ou dans les engagements (groupe de compte 209).

Dans ce contexte, le SRS-CSPCP envisage de proposer une révision de la Recommandation 08. Au vu des résultats de l'enquête menée fin 2025, il commencera par dresser un aperçu des pratiques comptables actuelles dans les cantons et les communes.

Révision de la Recommandation 14 relative au tableau des flux de trésorerie

Le SRS-CSPCP a été rendu attentif au fait que, dans la version actuelle de la recommandation 14, la notion d'actif circulant net dans le calcul du flux de trésorerie de l'activité d'exploitation selon la méthode indirecte n'est pas utilisée de manière uniforme. Cela entraîne des divergences entre le texte de la recommandation et les exemples fournis. Le SRS-CSPCP a donc décidé de corriger cette imprécision afin d'améliorer la cohérence entre le texte et les exemples. Selon l'issue de la discussion sur la comptabilisation de la clôture des financements spéciaux et des fonds (cf. Recommandation 08), des ajustements pourraient s'avérer nécessaires au niveau du calcul de l'autofinancement dans le tableau des flux de trésorerie. Par conséquent, la révision de la Recommandation 14 doit être coordonnée avec celle de la Recommandation 08.

Révision de la Recommandation 18 relative aux indicateurs financiers

Le SRS-CSPCP a l'intention de procéder à une révision de la Recommandation 18. Là encore, le Conseil souhaite, dans un premier temps, se faire une idée de la pratique actuelle. Le sujet sera ensuite approfondi après la publication et l'évaluation des résultats de l'enquête annuelle sur la mise en œuvre du MCH2.

Par ailleurs, le SRS-CSPCP prévoit de se pencher sur les adaptations à apporter au calcul des indicateurs financiers afin qu'il intègre les éléments relatifs au leasing financier. Jusqu'à présent, les opérations de leasing sans incidence financière n'ont pas été prises en compte de manière distincte lors du calcul des indicateurs financiers. Dans le cadre d'opérations importantes de leasing financier, cela peut compromettre la pertinence de certains indicateurs et limiter la comparabilité entre les cantons.

Le SRS-CSPCP prévoit donc d'analyser systématiquement les paramètres de base et les indicateurs pertinents et, le cas échéant, de proposer des méthodes alternatives de calcul afin d'améliorer encore la transparence et la comparabilité.

Recommandations MCH2 : examiner les adaptations nécessaires aux IPSAS

Examen des recommandations MCH2 en vue d'une adaptation aux normes IPSAS (IPSAS 43, 46, 47 et 48). Les groupes de travail constitués à cet effet analysent les adaptations nécessaires et élaborent, le cas échéant, des FAQ ou des recommandations.

FAQ sur la comptabilisation des actifs à usage mixte

Le SRS-CSPCP a été interpellé au sujet de la manière de classer au bilan les actifs – en particulier les immeubles – servant à un usage mixte (i.e. pour fournir à la fois des prestations publiques et un rendement financier).

Le MCH2 ne prévoyant aucune règle spécifique, le SRS-CSPCP a l'intention d'élaborer une FAQ sur cette question. Ce sujet continuera de figurer à l'ordre du jour, ainsi que dans le programme de travail, jusqu'à ce qu'il soit clarifié.

FAQ sur le traitement des impôts fédéraux directs et de l'impôt minimal de l'OCDE dans le plan comptable MCH2

La question a été soulevée de savoir si la part cantonale de l'impôt fédéral direct doit être comptabilisée en tant que revenu de transfert ou en tant que revenu fiscal des cantons. Cette question découle de la nouvelle base légale. Celle-ci crée en effet des divergences par rapport à la pratique comptable actuelle et aux directives de la Statistique financière.

Plan comptable et classification fonctionnelle

Le plan comptable et la classification fonctionnelle sont adaptés en permanence afin de répondre aux besoins de leurs utilisateur·rice·s.

3. Application du MCH2 dans les cantons et les communes

Dans le cadre de l'enquête annuelle, les 26 cantons ont été consultés à fin 2025 afin de faire le point sur l'état actuel des modalités d'application du MCH2 au niveau cantonal et communal. Depuis l'exercice 2018, tous les cantons tiennent leur comptabilité selon le MCH2 ; au niveau communal, la comptabilité est également tenue selon le MCH2 dans tous les cantons depuis 2025. Un seul canton (Appenzell Rhodes-Intérieures) n'a pas encore défini les modalités comptables de ses communes. L'enquête 2025 est plus complète que les années précédentes, car pour la première fois, les questions posées portent sur l'ensemble des recommandations du MCH2. Dans les enquêtes précédentes, le questionnaire se limitait à certaines recommandations.

L'objectif de cette enquête élargie est de montrer, à partir de l'analyse des résultats, dans quels domaines le MCH2 est appliqué de manière différente et d'en déduire des pistes pour renforcer encore l'harmonisation de la présentation des comptes, ainsi que la transparence et la comparabilité entre les cantons et les communes. Sur cette base, il sera possible de montrer avec une précision croissante dans quelle mesure les modalités prévues par le MCH2 sont respectées. En effet, l'analyse se concentre tout particulièrement sur la mise en œuvre des recommandations pour lesquelles il existe plusieurs options, ainsi que sur les particularités cantonales et communales, y compris les adaptations individuelles.

Les résultats de l'enquête sur les modalités cantonales de mise en œuvre du MCH2 et sur les directives cantonales contraignantes pour les communes seront publiés séparément.

4. Consultations

4.1 IPSAS

Au nom des collectivités publiques suisses, et conformément à son mandat, le SRS-CSPCP a pris position en 2025 sur toutes les consultations du Comité IPSAS traitant des normes comptables internationales pour le secteur public. Les réponses suivantes ont été soumises au Comité IPSAS :

- Exposure Draft : *SRS Climate-related Disclosures*. La prise de position du SRS-CSPCP a été transmise au Comité IPSAS en février 2025 (voir annexe).
- Exposure Draft : *Tangible Natural Resources*. La prise de position du SRS-CSPCP a été transmise au Comité IPSAS en février 2025 (voir annexe).
- Exposure Draft : *Definition of Material (Amendments to IPSAS 1, IPSAS 3 and the Conceptual Framework)*. La prise de position du SRS-CSPCP a été transmise au Comité IPSAS en juillet 2025 (voir annexe).
- Consultation sur *le Programme de travail*. La prise de position du SRS-CSPCP sera transmise au Comité IPSAS en mai 2026.

5. Développements dans d'autres secteurs

5.1 IPSAS

Claudia Beier a été reconduite dans ses fonctions de vice-présidente (Deputy Chair) du Comité IPSAS. Florian Chatagny a été nommé conseiller technique de Claudia Beier, succédant ainsi à Marc Wermuth.

Au cours de l'année sous revue, le Comité IPSAS a adopté la première norme SRS 1 – Informations relatives au climat. Les normes SRS constituent un ensemble de règles indépendant et distinct ; leur application n'est pas une condition préalable au respect des IPSAS. La norme SRS 1 exige des informations dans quatre domaines : gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et objectifs. Ces derniers comprennent notamment la publication des émissions brutes absolues de CO₂, conformément au protocole GHG (protocole sur les gaz à effet de serre). L'entrée en vigueur de la norme SRS 1 a été fixée au 1^{er} janvier 2028. Pour la publication des émissions de scope 3, la norme prévoit une période transitoire de trois ans à compter de son entrée en vigueur.

Toujours en 2025, le Comité IPSAS a achevé le projet sur le traitement des ressources naturelles avec l'adoption de la norme IPSAS 51 – Ressources naturelles. Une ressource naturelle corporelle détenue à des fins de conservation est un actif corporel naturel qui est géré de manière à prévenir sa diminution ou sa dégradation. La norme IPSAS 51 définit les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation de ces actifs. L'entrée en vigueur de la norme a également été fixée au 1^{er} janvier 2028.

En outre, le Comité IPSAS a adopté la version définitive de sa publication sur la définition de la notion de « matérialité », afin d'améliorer la clarté et la cohérence des évaluations dans l'ensemble des normes IPSAS. Les modifications correspondantes des normes IPSAS entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027 ; les ajustements apportés au cadre conceptuel ont déjà pris effet avec la publication d'une déclaration au quatrième trimestre 2025.

En 2025, le Comité IPSAS a également approuvé la déclaration finale relative à la phase d'application de l'IPSAS 46 – Évaluation. Cela implique des modifications importantes dans les normes IPSAS 3 – Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs, IPSAS 12 – Stocks et IPSAS 21 – Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie, en raison notamment

de l'intégration du concept de valeur opérationnelle actuelle dans la littérature IPSAS. La date d'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2028.

Enfin, le Comité IPSAS a poursuivi ses travaux sur le projet de nouvelles règles de présentation des états financiers. Les travaux ayant bien avancé, le document de consultation devrait être adopté au cours du premier semestre 2026. Dans le domaine de la statistique financière, le Comité IPSAS a également approuvé un nouveau projet visant à renforcer le lien entre les normes IPSAS et le Manuel de statistiques de finances publiques (MFSP). L'objectif est d'améliorer l'utilité des états financiers établis selon les normes IPSAS dans le cadre de l'élaboration des statistiques financières publiques. À cette fin, un groupe de travail a formulé de nouvelles orientations non contraignantes concernant la norme IPSAS 22 – Présentation des informations financières du secteur public. Le projet a été adopté par le Comité IPSAS en décembre 2025 ; la consultation publique est prévue en 2026.

5.2 Swiss GAAP RPC

La Commission des Swiss GAAP RPC s'est réunie à deux reprises en 2025, comme le prévoit le calendrier. Les deux projets en cours, « Révision de la Swiss GAAP RPC 16 – Engagements de prévoyance » et « Durabilité », figuraient à l'ordre du jour.

Informations importantes concernant les réunions et les activités :

- Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance » : Discussion sur les commentaires reçus lors de la consultation et les adaptations qui en découlent, puis adoption de la recommandation révisée.
- Projet « Guide de durabilité » : La Commission RPC continue de soutenir les PME dans le domaine du reporting sur la durabilité. Ce soutien implique, d'une part, des exemples d'application pratiques, et d'autre part, une présentation plus conviviale du guide.
- Projet « Précisions et corrections d'incohérences » : en vue de la brochure RPC 2026, la Commission RPC a décidé, lors de sa réunion, de corriger certaines incohérences de nature non matérielle.
- Projet « Révision de la norme RPC 26 Comptabilité des institutions de prévoyance » : Suite du projet d'adaptation de cette norme.

5.3 Statistique financière

Rétrospective

La Section « Statistique financière » de l'Administration fédérale des finances (AFF) est chargée de collecter les comptes, les budgets et les planifications financières des administrations publiques à tous les niveaux étatiques. Ces relevés servent de base à la production de statistiques harmonisées permettant des comparaisons nationales et internationales. Elles servent également de base à la prise de décision et à l'analyse dans les domaines de la politique, de l'économie, de la recherche, des médias et de la société. Tant l'introduction en cours du plan comptable MCH2 au niveau communal que l'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettent à la Statistique financière d'améliorer en permanence la collecte des données communales et donc la base de données statistiques.

En 2025, la révision 2025 des modèles internationaux (GFS et SEC) a été mise en œuvre avec succès. L'accent a été mis sur la coordination des comptes financiers avec le compte de financement de la Banque nationale suisse (BNS) et sur le développement de la nomenclature fonctionnelle (COFOG). En outre, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) est désormais intégrée au sous-secteur Confédération, en tant que compte spécial. La comptabilisation de la provision pour l'impôt anticipé et l'évaluation des participations selon la méthode de mise en équivalence ont conduit à un rapprochement supplémentaire des modèles internationaux avec le modèle national de statistique financière (FS) reposant sur le MCH2.

L'année 2025 a également été marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles directives du Département fédéral des finances, qui régissent le processus de transmission des données financières par les cantons et les communes. Dans le cadre de ces nouvelles directives, la nouvelle plateforme de saisie des données financières « fsupload » a été introduite lors du relevé des données comptables 2024. Parallèlement, les derniers développements visant à intégrer la collecte des données budgétaires et financières ont été finalisés en collaboration avec les cantons et les communes. Depuis décembre 2025, ces données sont également collectées via la nouvelle plateforme.

Stephanie Kuhn (AFF, Statistique financière) a participé au FFA-Workshop du 18 novembre 2025 à Berne (Study Tour du ministère des finances ukrainien). Elle y a présenté un exposé.

Perspectives

L'année 2026 sera marquée par des consultations et d'autres travaux visant à améliorer l'harmonisation entre les normes IPSAS et les prescriptions du modèle GFS. La statistique financière prévoit également de participer activement aux discussions sur le développement futur du modèle MCH2. Dans ce contexte, et de manière plus générale, la question de la qualité de la classification fonctionnelle à trois chiffres restera au centre des préoccupations de la statistique financière. Ces informations sont en effet très demandées par les utilisateurs de la statistique financière, en particulier au niveau cantonal et communal. La classification fonctionnelle est également au cœur du nouveau suivi des dépenses, dont la première édition sera publiée en 2026.

La mise en service de la plateforme « fsupload » devrait également être entièrement achevée l'année prochaine. Les travaux se concentreront donc sur l'identification et l'élimination des éventuels doublons dans la fourniture des données financières, en étroite collaboration avec les instances cantonales et communales.

6. Composition et activités du SRS-CSPCP

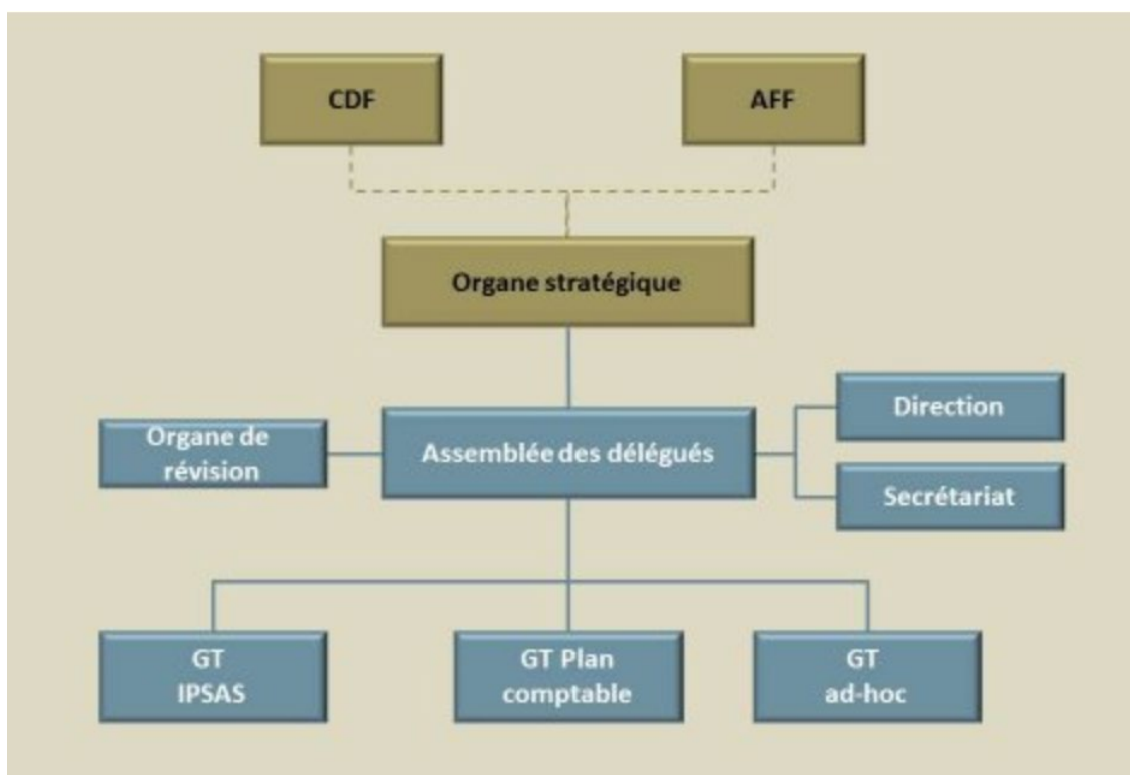
Le SRS-CSPCP poursuit son chemin avec une nouvelle équipe. Andreas Bergmann a pris la direction en tant que nouveau directeur général. De plus, le secrétariat a été renouvelé : Susanne Gloor est désormais en charge des questions administratives, tandis que Gheorghita Streiff s'occupe des questions techniques.

Les membres de la nouvelle équipe travaillent à la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) à Winterthur. Dans ce contexte, le siège du SRS-CSPCP a été transféré de Lausanne à Winterthur.

Le groupe de travail « Plan comptable » a connu les changements suivants au niveau de son personnel : Stephanie Kuhn (AFF, Statistique financière) a pris la direction du groupe de travail au 1^{er} janvier. Urs Kundert (représentant de la KKAG Glaris) a pris sa retraite à la fin de l'année ; sa fonction a été reprise par Sylvia Jauner (représentante de la KKAG Berne). Comme le montre l'organigramme à la page suivante, l'Assemblée des délégué·e·s est au cœur de l'organisation.

La Direction préside le SRS-CSPCP et le représente. Elle est soutenue par un secrétariat. L'Organe de révision examine les comptes annuels. La Direction établit un rapport annuel à l'intention de l'Assemblée des délégué·e·s. Il existe en outre différents groupes de travail (GT). Ces groupes de travail sont soit thématiques et permanents, soit *ad hoc*, en fonction du thème traité. Deux groupes de travail sont permanents : celui qui prépare les prises de position sur les consultations du Comité IPSAS et celui qui répond aux questions relatives au plan comptable.

Figure 1
Organigramme du Conseil suisse de présentation des comptes publics



6.1 Assemblée des délégué·e·s

Les délégué·e·s, représentant les 8 instances membres du SRS-CSPCP, sont au nombre de 16. Afin de représenter un large éventail d'intérêts, les délégué·e·s proviennent de divers horizons. Les trois niveaux institutionnels – Confédération, cantons et communes – sont représentés en tenant compte des métiers de base et des régions linguistiques. Sont également présents, au sein de l'Assemblée des délégué·e·s, des représentants du monde scientifique et économique.

L'Assemblée des délégué·e·s repose sur la composition suivante :

- Administration fédérale des finances (AFF) : 2 délégué·e·s ;
- Contrôle fédéral des finances (CDF) : 1 délégué ;
- Administrations cantonales des finances (FkF) : 4 délégué·e·s ; nommés par le FkF ;
- Contrôles cantonaux des finances (CCF) : 1 délégué ; nommé par l'organisation faîtière ;
- Conférence des commissions cantonales de surveillance des finances communales (CCSF) : 1 délégué ;
- Association des communes suisses (ACS) : 1 délégué ;
- Union des villes suisses (UVS) : 1 déléguée ;
- Science et économie : 5 délégué·e·s (y compris la Direction).

A la mi-2025, les changements suivants ont eu lieu parmi les délégué·e·s : Hansjörg Kaufmann, délégué de l'administration cantonale des finances de Lucerne, a pris sa retraite. Urs Meierhans, de l'administration cantonale des finances de Thurgovie, a été élu pour lui succéder.

En outre, le poste de représentant du milieu scientifique, laissé vacant à la suite du départ de Nils Soguel, a été pourvu au 1^{er} juillet 2025 par Nathalie Brender, professeure et présidente du département de gestion d'entreprise à la Haute école de gestion.

Florian Chatagny a continué à participer aux réunions du SRS-CSPCP en tant que conseiller technique du membre suisse du Comité IPSAS.

L'Assemblée des délégué·e·s s'est réunie à quatre reprises en 2025 afin de traiter un large éventail de sujets. Les points les plus importants ayant été abordés lors des réunions sont énumérés ci-après.

1^{ère} séance du 24 février 2025

- Comptes annuels 2024 et rapport d'activité 2024 : Approbation des comptes et du rapport préparés par la Direction.
- Rapport de révision 2024 : Prise de connaissance du rapport de révision.
- Discussion sur la lettre de M. Flavio Büsser, président de la FkF, concernant le traitement des versements à venir provenant de la péréquation des ressources dans les comptes annuels.
- ED 92 Ressources naturelles corporelles : Approbation de la prise de position à l'attention du Comité IPSAS.
- SRS ED 1 Climate-related Disclosures : Approbation de la prise de position à l'attention du Comité IPSAS.
- FAQ Comptabilisation des actifs à usage mixte : Première discussion sur les solutions possibles.
- Recommandation 08 : Première discussion d'une proposition de nouvelle recommandation concernant les financements spéciaux, les fonds et les préfinancements.
- Révision des recommandations MCH2 en vue des adaptations IPSAS (IPSAS 43, 46, 47 et 48) et création de groupes de travail chargés d'examiner les adaptations nécessaires.

2^{ème} séance du 4 juin 2025

- Distinction entre charges d'exploitation, dédommagements et subventions : Suite de la discussion et adoption d'un complément sur ce thème.
- Examen des recommandations MCH2 au regard des adaptations IPSAS (IPSAS 43, 46, 47 et 48) : présentation des premiers résultats.
- Recommandation 08 : Suite de la discussion sur une nouvelle recommandation concernant les financements spéciaux, les fonds et les préfinancements.
- Recommandation 14 : Le sujet sera repris après la révision de la Recommandation 08.
- La révision de la Recommandation 4 dépend du projet en cours concernant la Recommandation 08 et sera poursuivie après son achèvement.
- Élection du nouveau vice-président du SRS-CSPCP (Markus König) et de la deuxième vice-présidente chargée de l'approbation des comptes dans le cadre du contrôle interne (Danielle Matter).

3^{ème} séance du 15 septembre 2025

- Examen des recommandations MCH2 au regard des adaptations IPSAS (IPSAS 43, 46, 47 et 48) : Discussion sur la suite de la procédure.
- Comptabilisation et inscription au bilan des biens culturels : Adoption d'une FAQ.
- ED 93 Définition de la notion de « matérialité » (modifications apportées aux normes IPSAS 1, IPSAS 3 et au cadre conceptuel) : Approbation de la prise de position à l'attention du Comité IPSAS.

- Informations fournies par les délégué·e·s sur les thèmes d'actualité du Comité IPSAS, les réunions IPSAS, le Public Sector Standard Setters Forum à Lisbonne et la réunion de la Commission des Swiss GAAP RPC.

4^{ème} séance du 11 décembre 2025

- Plan comptable : Adoption des principales modifications proposées par le groupe de travail « Plan comptable » et approbation de la version actuelle du plan comptable et de la classification fonctionnelle, version 18/2025.
- Adaptation du règlement d'organisation du plan comptable AG : Discussion.
- Nécessité d'adapter le calcul des indicateurs financiers en tenant compte du leasing financier : Première discussion basée sur la présentation de Corinne Jaeger (canton de Zurich) et prise de décision concernant la suite de la procédure.
- Adaptation de l'interprétation de la Recommandation 03 : Dans l'exemple 9 « Programme de vaccination contre le HPV », qui concerne la refacturation des coûts de vaccination aux caisses-maladie (encaissement), la comptabilisation a été clarifiée.

6.2 Groupes de travail

Groupe de travail « IPSAS »

Le groupe de travail « IPSAS » est un groupe permanent. Il prépare, à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s du Conseil, les propositions de prises de position au sujet des projets mis en consultation par le Comité IPSAS. Il a été créé en 2008 et se compose de six délégué·e·s : Andreas Bergmann (Président), Claudia Beier (ZH), Danielle Matter (AFF), Martin Köhli (CDF), Charles Pict (CFC) et Pierre-Emmanuel Beun (GE). Plusieurs experts externes participent aux séances. Le secrétariat du groupe de travail est assuré par Gheorghita Streiff.

En 2025, le groupe de travail « IPSAS » s'est réuni le 26 juin afin d'élaborer une réponse à la consultation du Comité IPSAS relative à l'Exposure Draft ED 93. En décembre, la consultation sur le programme de travail a ensuite été discutée, mais la prise de position du SRS-CSPCP ne sera adoptée qu'à l'occasion de la première réunion de 2026.

Groupe de travail « Plan comptable »

Le groupe de travail « Plan comptable » est un groupe de travail permanent. Il traite les demandes relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Le groupe de travail se compose de trois délégué·e·s et de cinq membres externes : Pierre-Emmanuel Beun (GE), Sandra Favre de Oliveira (SSV), Stephanie Kuhn (AFF, Statistique financière), Anja Muheim (SZ), Martin Schneider (AFF, Comptabilité), Ilir Alimehaj (ZH), Sylvia Jauner (KKAG BE) et Richard Schraner (commune de Fislisbach). Fin 2025, Urs Kundert (GL) a pris sa retraite. Sa fonction a été reprise par Sylvia Jauner (représentante de la KKAG BE). Depuis le 1^{er} janvier, Stephanie Kuhn (AFF, Statistique financière) dirige le groupe de travail. Le secrétariat du groupe de travail est assuré par Gheorghita Streiff.

Le groupe de travail « Plan comptable » s'est réuni quatre fois en 2025 (les 6 février, 15 mai, 4 septembre et 13 novembre). Il a répondu à 14 questions relatives à la comptabilisation, à la présentation des comptes et à la classification fonctionnelle. Les réponses ont été transmises directement aux personnes qui ont posé les questions. Le groupe de travail « Plan comptable » est conscient que les questions auxquelles il a répondu peuvent susciter un intérêt plus large. C'est pourquoi ces questions et leurs réponses sont accessibles sur le site Internet du SRS-CSPCP.

Groupe de travail *ad hoc* sur les financements spéciaux et l'harmonisation des recommandations MCH2 avec les normes IPSAS

Plusieurs groupes de travail *ad hoc* ont été mis en place pour traiter des questions techniques spécifiques.

Le groupe de travail *ad hoc* « Financements spéciaux, fonds et préfinancements » a été créé afin d'élaborer une proposition de révision de la recommandation technique 08 relative aux financements spéciaux, aux fonds et aux préfinancements.

Le groupe de travail est composé de la direction et du secrétariat du SRS-CSPCP ainsi que de Sandra Favre de Oliveira, Andreas Hrachowy, Pirmin Marbacher et Patrick Wolfensberger.

En 2025, trois autres groupes de travail *ad hoc* ont également été mis en place afin d'examiner les recommandations techniques MCH2 en vue de les adapter aux normes IPSAS 43, 46, 47 et 48. L'objectif est d'harmoniser les recommandations techniques MCH2 avec ces normes et de mettre en œuvre les adaptations identifiées au moyen de recommandations techniques supplémentaires, d'interprétations ou de FAQ.

Les groupes de travail sont composés de délégués et de collaborateurs de différents cantons et institutions :

- IPSAS 43 : Claudia Beier, Corinne Jaeger (canton de Zurich)
- IPSAS 46 : Dieter Pfaff, Pierre-Emmanuel Beun, Naomi Luta (canton de Genève), Ilir Alimehaj (canton de Zurich), Durlandy Cubillos (ZHAW Winterthur)
- IPSAS 47 et 48 : Danielle Matter, Pierre-Emmanuel Beun, Naomi Luta (canton de Genève)

6.3 Direction et secrétariat

En 2025, la direction a consacré 158 heures et le secrétariat 757 heures à la réalisation des tâches mentionnées ci-après (y compris le transfert du secrétariat).

Andreas Bergmann (présidence) :

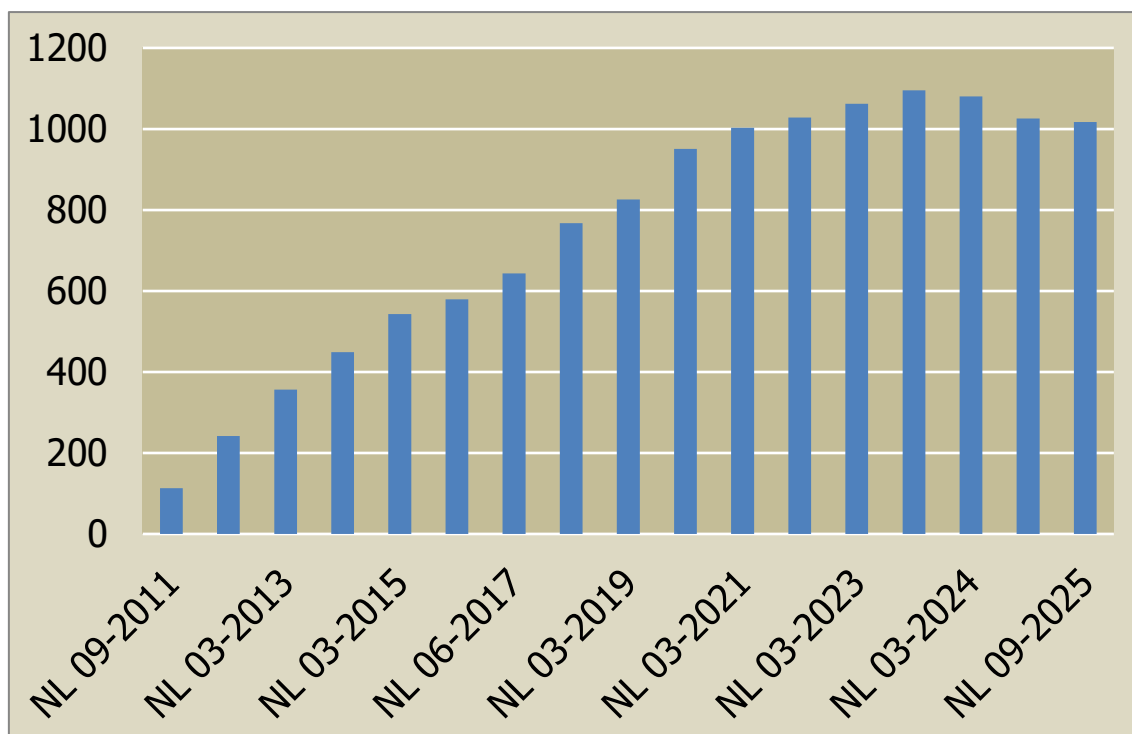
- Préparation et direction des 4 réunions de l'ensemble du comité ;
- Préparation et direction des réunions du groupe de travail IPSAS ;
- Présentation et discussion du rapport d'activité et des comptes annuels avec le Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF) le 7 mars 2025 à Berne ;
- Représentation de la Suisse dans le cadre du Working Party on Financial Management and Reporting de l'OCDE les 13 et 14 mars 2025 à Paris ;
- Représentation du SRS-CSPCP au Public Sector Standard Setters Forum (PSSSF) à Lisbonne du 7 au 9 septembre 2025 avec deux exposés/participations à des tables rondes ;
- Préparation et animation d'un atelier sur le thème « Nouveaux développements au sein du SRS-CSPCP » dans le cadre de l'évènement Financial Foresight de l'IVM-ZHAW.

Gheorghita Streiff et Susanne Gloor (secrétariat) :

- Reprise et réorganisation du secrétariat : Transfert des travaux en cours entre l'ancien et le nouveau secrétariat, transfert et classement structuré des documents pertinents avec garantie de la mise en œuvre technique (accès, site internet, nouvelles adresses e-mail) ;
- Organisation, direction et rédaction des procès-verbaux des différentes réunions ;
- Tâches administratives du SRS-CSPCP (comptabilité, budgétisation, organisation des réunions, organisation d'événements) ;
- Envoi des dossiers MCH2, y compris le traitement administratif ;

- Mise en œuvre des décisions de l'Assemblée des délégué·e·s ;
- Coordination ou élaboration de propositions de modification des recommandations, interprétations des recommandations et réponses aux questions fréquemment posées (FAQ) ;
- Traduction et mise à disposition de toutes les recommandations, interprétations des recommandations et réponses aux questions fréquemment posées (FAQ) en allemand et en français ;
- Élaboration, traduction et transmission des prises de position des collectivités publiques suisses sur les consultations du Comité IPSAS ;
- Mise à jour régulière du site Internet (en allemand, en français et en partie en italien et en anglais) ;
- Diffusion d'informations sur le développement du MCH2, y compris plusieurs articles destinés à une compréhension générale du sujet dans des revues spécialisées ;
- Participation au Public Sector Standard Setters Forum (PSSSF) à Lisbonne du 7 au 9 septembre 2025 ;
- Préparation et animation d'un atelier sur le thème « Nouveaux développements au sein du SRS-CSPCP » lors de l'évènement Financial Foresight de l'IVM-ZHAW.
- Envoi d'une newsletter en septembre 2025. La figure 2 montre l'évolution du nombre de destinataires de ce document depuis la première newsletter de septembre 2011. Aujourd'hui, un peu plus de 1000 personnes sont abonnées et reçoivent des informations sur l'évolution du MCH2.

Figure 2
Nombre de destinataires de la newsletter du Conseil suisse de présentation des comptes publics au moment de chaque envoi (NL)



6.4 Délégué·e·s

En 2025, les délégué·e·s au Conseil se sont beaucoup investis dans les travaux du SRS-CSPCP, tant au niveau de l'Assemblée des délégué·e·s que dans les groupes de travail.

Chaque délégué a également contribué, par ses activités, à informer sur le MCH2 et les travaux du SRS-CSPCP. Nous nous limiterons ici à citer quelques-unes de ces activités : :

- *Claudia Beier* : participation à quatre réunions du comité IPSAS en tant que membre suisse ; participation au 5^e Public Sector Standard Setters Forum organisé par le Comité IPSAS à Lisbonne, axé sur la définition de son futur programme de travail concernant l'information financière et le reporting sur la durabilité dans le secteur public ; participation à trois réunions du groupe IPSAS allemand composé d'experts en comptabilité rattachés à la Commission européenne, ainsi qu'à des administrations fédérales, régionales et communales situées en Allemagne ou en Autriche ; Participation à la 2025 Conference on Public Sector Accounting and Reporting organisée par le Comité IPSAS, en collaboration avec la Banque mondiale et l'initiative stratégique PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) afin de discuter des possibilités de soutien à la mise en œuvre des normes internationales en matière de reporting financier (IPSAS) et de reporting sur la durabilité (IPSAS SRS) dans le secteur public ;
- *Andreas Bergmann* : représentation du SRS-CSPCP au Forum des normalisateurs du secteur public (PSSSF) à Lisbonne du 7 au 9 septembre 2025 ;
- *Martin Köhli* : Représentation du SRS-CSPCP au Public Sector Standard Setters Forum (PSSSF) à Lisbonne du 7 au 9 septembre 2025 ;
- *Markus König* : Participation à la visite de la délégation ukrainienne ;
- *Stephanie Kuhn* : Participation au workshop du FFA du 18 novembre 2025 à Berne (study tour du ministère des Finances ukrainien), avec présentation d'un exposé.

6.5 Comptes 2025

Conformément à son règlement d'organisation, révisé le 16 décembre 2024, le SRS-CSPCP présente ses comptes annuels et le rapport de révision au 31 décembre 2025. Les comptes annuels se soldent par un léger excédent de dépenses de CHF 1'519.61, avec des recettes de CHF 115'777.00 et des dépenses de CHF 117'296.61. Ce résultat s'explique par une augmentation temporaire des frais matériels, qui reviendront à leur niveau antérieur au cours des prochaines années.

Les fonds propres du SRS-CSPCP s'élèvent à CHF 1'149.59.

Les comptes annuels et le rapport de révision sont joints en annexe au présent rapport.

6.6 Perspectives 2026

Le SRS-CSPCP poursuit son chemin avec une nouvelle équipe composée d'Andreas Bergmann (nouveau directeur général), Susanne Gloor (secrétariat, questions administratives) et Gheorghita Streiff (secrétariat, questions techniques). Le SRS-CSPCP est ainsi bien organisé pour continuer à remplir ses missions.

À l'avenir, le SRS-CSPCP continuera à : soutenir les cantons et les communes dans la mise en œuvre du MCH2, contribuer au développement du MCH2 et donner la priorité aux besoins des parties prenantes. L'objectif reste de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes ainsi que la transparence et la comparabilité de la comptabilité publique.

Winterthur, 25 février 2026